

VI

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA
AUX PARTIES PARTICIPANT À LA CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE
VIETNAM

No. FLA-80

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada présente ses compliments aux Parties participant à la Conférence de Paris sur le Vietnam et a l'honneur de porter à leur connaissance qu'en ce qui concerne les Articles 12 des Protocoles relatifs à la Commission internationale de contrôle et de surveillance, le Canada considérera que ses nationaux affectés auprès de la Commission internationale demeurent en tout temps «dans l'accomplissement de leur tâche» durant leur période de service au Vietnam auprès de la Commission. Cela ne porte aucunement atteinte aux autres arrangements que la Commission et les Parties intéressées pourront conclure à leur satisfaction mutuelle au sujet des privilèges et immunités du personnel des délégations nationales.

MITCHELL SHARP

Ottawa, le 27 janvier 1973